

Compte-rendu du comité syndical
du 15 février 2018 à 18h00

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (24) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Gérard CROISEAU à Gilles GANGLOFF, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT, Ghislaine SOYER à Christian JARIES,

M. Louis-Jean DE NICOLAY arrive vers 18h30.

Le nombre de présents à 18h30 est porté à 25.

Excusés (8) :

Solange CARRE, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS, Claude JAUNAY, Gwenaël de SAGAZAN, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Denis TURIN, Jean-Louis YVERNAULT

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président, Sylviane DELHOMMEAU, 1^{ère} VP, Estelle PARROT, 2^{ème} VP.

Assistaient également à la réunion :

Kevin Charlot, Pascale Craig, Delphine Massart, Paola Perseille, Monique Rousseau, Sophie Rychlicki.

Benoît Bar, Claire Jousse.

Ordre du jour :

1. DÉLIBÉRATIONS

- 1.1. Crédits budgétaires investissements 2018
- 1.2. Modification des statuts
- 1.3. Prorogation et avenant NCR
- 1.4. Voyage Numérique en Vallée du Loir – Projet Scientifique et Culturel
- 1.5. Voyage Numérique - Choix des prestataires et plan de financement action NCR N°37
- 1.6. Plan de financement action 50 NCR – Conseil de développement territorial
- 1.7. Validation du cahier des charges du site Web
- 1.8. Monétarisation du compte personnel de formation
- 1.9. Avenant CPER
- 1.10. Recrutement poste gestion administrative et financière.

2. INFORMATIONS

- 2.1 CertiNergy
 - 2.2 Visite PCAET
3. Questions diverses
 4. Date des prochaines réunions

Monsieur le Président sollicite un membre du comité syndical afin d'assumer la fonction de secrétaire de séance et invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 21/12/2017 qui a été transmis par voie électronique à l'ensemble des délégués.

M. Jean-Yves DENIS est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 21/12/2017 n'appelle aucun commentaire, il est adopté à l'unanimité des présents.

1. DÉLIBÉRATIONS

1.1. Crédits budgétaires investissements 2018

Monsieur le Président rappelle que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise: « ... *En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

Il sollicite du comité syndical l'autorisation :

- d'engager la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de 97 170,25 € dont l'affectation est la suivante :

Compte	Libellé /compte	Voté 2017	25%
Total 202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	97 491,00	24 372,75
Total 2051	Concessions et droits similaires	21 690,00	5 422,50
Total 2182	Matériel de transport	30 000,00	7 500,00
Total 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	125 500,00	31 375,00
Total 2184	Mobilier	25 000,00	6 250,00
Total 2188	Autres immobilisations corporelles	89 000,00	22 250,00
	Total général	388 681,00	97 170,25

- de reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président à engager la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement tels que proposé.

1.2. Modification des statuts

Monsieur le Président rappelle l'article 7.1 des statuts du PETR fixant le nombre et la répartition des sièges au comité syndical.

Composition du Comité syndical (article L. 5741-1 du CG CT)

Le PETR Pays Vallée du Loir est administré par un Comité syndical composé des délégués élus par les EPCI membres. Chaque EPCI dispose d'un délégué par tranche de 1750 habitants (population municipale INSEE). Le nombre ainsi obtenu étant arrondi à l'unité la plus proche.

La représentation des EPCI au sein du Comité syndical est fixée ainsi :

EPCI	Population	Nombre de délégués
Communauté de communes du Pays Fléchois	25 210	14
Communauté de communes Sud Sarthe	28 963	17
Communauté de communes Loir, Lucé,	24 301	14
TOTAL	78 474	45

Le mandat des délégués appelés à siéger au Comité syndical est lié à celui des assemblées délibérantes des membres du PETR Pays Vallée du Loir les ayant désignés. Ce mandat expire lors de l'installation du Comité syndical suivant le renouvellement des assemblées délibérantes des membres du PETR Pays Vallée du Loir.

La population servant de base au calcul ayant été modifiée au 1^{er} janvier 2018 suite aux mouvements de communes constatés sur la communauté de communes Sud Sarthe, il convient de modifier cet article pour tenir compte des nouveaux chiffres.

	Pop 2018	% pop
Total CC Sud Sarthe	23 535	31,34%
Total CC Loir Lucé Bercé	24 210	32,24%
Total PF	27 345	36,42%
Total pop PETR	75 090	100,00%

Monsieur le Président propose au Comité syndical de conserver la clé de répartition instaurée à la création du PETR, soit 1 siège par tranche de 1 750 habitants.

Le nombre de sièges au Comité syndical se trouverait donc ramené à 43 qui se répartiraient comme suit :

	Pop 2018	% pop	<i>Par tranche de 1 750 hab.</i>
Total CC Sud Sarthe	23 535	31,34%	13
Total CC Loir Lucé Bercé	24 210	32,24%	14
Total PF	27 345	36,42%	16
Total pop SMPVL	75 090	100,00%	43

Afin de ne pas avoir à modifier les statuts avant le renouvellement des conseils municipaux à intervenir en 2020, il propose de préciser dans cet article que la population de référence est celle constatée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2018.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification des statuts telle qu'elle a été présentée.

1.3. Prorogation et avenant NCR

Monsieur le Président propose au Comité syndical de solliciter un 2^{ème} avenant et une prolongation (prorogation) du NCR au 31.12.2018. Ceci afin de permettre le redéploiement des crédits alloués à des actions qui ne seront pas rapidement engagées sur d'autres actions inscrites au contrat et dont l'engagement est certain à brève échéance.

Le Président précise que moins de 30% des financements du NCR sont engagés. Les sommes non engagées seront à réaffecter sur des projets déjà existants, aucun nouveau projet ne pourra s'inscrire dans ce deuxième avenant. Les projets devront être lancés en juin 2018.

Les communes souhaitant abandonner leur projet doivent le stipuler par écrit. Elles pourront néanmoins inscrire ce projet dans le prochain CTR, s'il n'est pas suffisamment abouti à ce jour.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de solliciter un deuxième avenant et une prorogation de l'actuel NCR jusqu'au 31 décembre 2018.

1.4. Voyage Numérique en Vallée du Loir – Projet Scientifique et Culturel

Le Voyage Numérique s'inscrit dans la convention Pays d'art et d'histoire en tant que proposition de Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

A ce titre, la rédaction et la validation d'un Projet Scientifique et Culturel est nécessaire.

Synthèse du projet Scientifique et Culturel

Un Projet Scientifique et Culturel c'est quoi ?

C'est un document de référence pour la conception et la réalisation du projet (musée ou Centre d'Interprétation) pour les années à venir.

Il se compose :

- D'un diagnostic de l'existant : ressources patrimoniales et documentaires, études des publics, analyse des outils de médiation existants,
- Sur la base de ce constat, le projet est défini : public cible, objectifs, temps de visite, fonctionnement, animations...

Dans le cas du Voyage Numérique, ce plan type a été adapté pour la partie projet. Il ne s'agit pas d'un bâtiment avec une exposition, salle pédagogique, centre documentaire mais d'un dispositif numérique d'interprétation du patrimoine.

L'Interprétation =

- Eveiller la curiosité plus qu'instruire
- Apprendre au visiteur à mobiliser ses sens, à relever des indices
- Émouvoir pour déclencher le désir de connaître
- Faire appel à l'expérience du visiteur
- Provoquer des réactions

Résumé du projet du Voyage Numérique

Les objectifs du projet

- Se doter de nouveaux outils de médiation pour la découverte du patrimoine du territoire
- Diversifier les publics
- S'inscrire dans un projet de développement territorial par le numérique

Le public ciblé

L'un des objectifs est de s'adresser avant tout à un public familial, habitant ou non le territoire. Les outils de médiation mis en place devront donc être accessibles aux enfants (8-13 ans principalement) mais aussi aux adultes. En effet, il ne s'agit pas d'induire un usage individuel de ces outils mais au contraire de maintenir la convivialité associée aux actions déjà menées dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire. Les dispositifs mis en place devront donc pouvoir être utilisés en petits groupes et favoriser l'échange entre participants.

Les dispositifs

Le Voyage Numérique est un projet multimédia de valorisation du patrimoine de la vallée du Loir. Il se décompose en deux grands ensembles :

- Un propos d'introduction générale sur le patrimoine du Pays Vallée du Loir et de renvoi vers les sites de visites dans les antennes de l'Office de Tourisme de la Vallée du Loir ouvertes à l'année (La Flèche et La Chartre-sur-le-Loir).
- Cinq sites valorisés à travers des outils essentiellement numériques : le Moulin de la Bruère à La Flèche, la collection de statues de l'église de Luché-Pringé, l'abbaye de Château l'Hermitage, Carnuta et la forêt de Bercé et la voûte peinte de l'église de Saint-Vincent-du-Lorouër.

Dispositif d'introduction générale

Différents sites patrimoniaux ouverts à la visite, et disposant d'outils de médiation, seront présentés selon une approche cartographique et chronologique sur un mur d'écrans tactiles. La présentation reposera avant tout sur l'image, premier contact visuel qui permette aux visiteurs d'entrer dans le territoire : photos ou vidéo 360°, accompagnées d'explications/ remises en contexte succinctes. L'objectif de cette introduction est de donner envie aux visiteurs d'aller découvrir le site où ils disposeront de plus amples informations à travers soit des dispositifs numériques développés dans le cadre du Voyage Numérique, soit d'autres outils de médiation développés par le Pays d'art et d'histoire. Sur la base de ces informations, le visiteur pourra repartir avec un parcours de visite qu'il aura choisi en fonction de ses centres d'intérêt et de sa mobilité.

Un deuxième dispositif exposera les principaux matériaux de construction traditionnelle en Vallée du Loir : tuffeau, terre cuite, ardoise et sable. Les visiteurs pourront toucher ces différents éléments et découvrir leurs principales caractéristiques et utilisations. Il s'agit de leur donner des clés de compréhension afin qu'ils puissent mieux appréhender le patrimoine bâti de la vallée.

Dispositifs des points d'intérêts

Ces sites patrimoniaux seront abordés à travers différents dispositifs pour répondre au mieux aux enjeux spécifiques de chaque site. 3 approches distinctes ont été élaborées :

Parcours :

Les parcours concernent deux sites, Carnuta et le Moulin de la Bruère, qui font déjà partie de l'offre touristique du territoire et dont la fréquentation est significative. L'objet du Voyage Numérique est d'apporter une approche complémentaire sur des thématiques qui ne sont pas ou peu abordées dans les outils de médiation existants. De plus, les dispositifs seront toujours aisément accessibles et gratuits que ce soit en extérieur ou en intérieur.

Pour Carnuta (Centre d'interprétation de la forêt de Bercé) et la forêt de Bercé, il s'agit de revenir sur les récentes découvertes archéologiques témoignant d'activités agricole et métallurgique dès l'époque de l'âge du fer. Le projet est de donner quelques idées fortes aux visiteurs de Carnuta pour revenir sur certains mythes populaires autour des gaulois. Ils seront ensuite invités à se rendre en forêt pour découvrir à quoi pouvaient ressembler ces activités. Ce dispositif participera ainsi à renforcer les liens matériels entre Carnuta et la forêt de Bercé. (Écran 3D et interactivité pour l'introduction, application sur tablette et smartphone en forêt). Au Moulin de la Bruère, c'est la thématique du paysage de la vallée et de son aménagement par l'homme qui sera mise en avant. Suite à la construction d'une passerelle piétons et vélos sur le Loir, la fréquentation du site est en forte hausse, principalement pour la promenade et la pratique sportive. L'objectif pour le Voyage Numérique est d'exposer quelques éléments de lecture du site aux visiteurs de passage, de leur donner envie de visiter le moulin et d'offrir différents niveaux de lecture pour ceux qui souhaitent s'attarder (activités ludiques pour les enfants, accès à plus d'informations sur le paysage et les moulins pour les adultes). (Plaques en béton connectées avec puces NFC redirigeant sur l'application de territoire plus dispositif d'interprétation non numériques)

Pour ces deux sites, l'enjeu est d'offrir un outil de médiation pertinent pour les visiteurs déjà présents et d'en profiter pour créer des liens avec d'autres sites du territoire.

Découvertes de sites :

Pour chaque site, une thématique et une approche spécifique seront choisies en fonction des enjeux et des possibilités offertes et des thématiques déjà abordées sur d'autres sites. Chacun sera intégré au récit global et à la découverte de la vallée du Loir à travers une histoire et une application commune. Lorsque cela sera pertinent et possible, des dispositifs de médiation seront également installés in situ (écrans tactiles, projections holographiques, reconstitution 3D...).

Les sites sont choisis par la commission Patrimoine et Culture du Pays Vallée du Loir selon plusieurs critères : l'intérêt patrimonial, l'ouverture au public et la répartition géographique. Sur la base d'une première liste d'une vingtaine de points d'intérêts possibles, trois sites ont été sélectionnés pour intégrer la première phase de développement du CIAP : l'église Saint Martin de Luché pour son ensemble statuaire, l'abbaye de Château l'Hermitage et l'église de Saint-Vincent-du-Lorouër pour sa voûte peinte, en plus des deux autres sites cités plus haut (moulin de la Bruère et Carnuta). L'objectif est d'ajouter régulièrement de nouveaux sites au projet afin de couvrir l'ensemble des thématiques et des patrimoines de la vallée et d'offrir aux visiteurs un large de choix d'itinéraires de découverte.

Visites évènementielles :

Ces visites seront l'occasion d'expérimenter ou de valoriser de nouveaux outils de médiation (principalement numériques). Les thèmes abordés pourront soit s'intégrer dans la programmation thématique annuelle du Pays d'art et d'histoire (par exemple en 2017 le programme était dédié à Pierre Belon, explorateur et naturaliste de la Renaissance ainsi qu'à la découverte des jardins), en apportant un complément par rapport aux autres animations, soit être l'occasion d'expérimenter de nouvelles formes de médiation. Au-delà du renouvellement du discours, ces visites ont également pour objectif de créer des opportunités de communication et de visibilité au projet du Voyage Numérique. (Visites avec les casques HoloLens).

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide le Projet Scientifique et Culturel.

1.5. Voyage Numérique - Choix des prestataires et plan de financement action NCR N°37

La commission Culture et Patrimoine s'est réunie le 13 février afin d'analyser les offres reçues et pouvoir présenter au comité syndical les 1ères recommandations sur la sélection des prestataires. Compte tenu des délais contraints, le tableau d'analyse des offres et le plan de financement ont été présentés sur table.

Delphine Massart et Galiène Cohu présentent les offres reçues. Suite aux quatre marchés lancés en janvier, pour la mise en œuvre du Voyage Numérique, les réponses reçues sont les suivantes :

La création d'une charte graphique propre au projet du Voyage Numérique :

Aucune réponse

La création d'un scénario multimédia :

3 réponses : Le Crabe Fantôme, Cultur'Moov et AKA

La modélisation et la reconstitution 3D du prieuré de Château l'Hermitage et la création d'une visite en réalité augmentée :

6 réponses : MG Design/Cent millions de pixels, E.mage-in-3D, Art graphique & Patrimoine, Héritage virtuel, Ogone, Olympecom

Le développement d'une application de territoire :

4 réponses : LIVDEO, Twelve Solutions, Cultur'Moov, Baludik

Les offres ont été analysées par l'équipe Pays assistée de So Numérique et discutées en commission Culture et Patrimoine le 13 février. Suite à ces échanges et après négociation, la commission propose de retenir :

Le Crabe Fantôme pour le scénario : 39 600 € TTC

E.mage-in-3D pour la reconstitution 3D et la visite en réalité augmentée : 22 980€ TTC

LIVDEO pour l'application de territoire : 57 540€ TTC pour l'investissement, 5 988€ TTC pour la maintenance année N, 9 000€ TTC année N+1

Et de déclarer infructueux le marché sur la création d'une charte graphique.

Une discussion s'engage pour connaître « l'évolutivité » du dispositif. Delphine Massart précise que la mise à jour et la maintenance coûteront 9 000 euros par an. Elle précise que la solution est très robuste et que les salariés du PETR auront la main sur le back office pour procéder à des modifications sur le contenu des parcours. Certains membres du comité syndical pensent déjà à d'autres sites, qui pourraient s'inscrire à l'avenir dans le projet. Guy-Michel Chauveau s'interroge sur la méthode pour le développement sur de futurs sites. Delphine Massart souligne que tout se fera en commission, composée exclusivement d'élus et de membres du Conseil de Développement Territorial. Par le biais de la connaissance du terrain et des recherches qu'elle pourrait mener avec sa collègue, Mathilde Estadiou, de nouvelles propositions de sites pourront être faites. C'est un travail qui demande beaucoup de temps et une vingtaine de sites a déjà été présélectionnée par la commission, tient à préciser Galiène Cohu. Gérard Blanchet estime que la difficulté réside dans la hiérarchisation du patrimoine, sans favoriser telle ou telle association.

Delphine Massart confirme que les choix seront faits en commission, par les élus.
Les entreprises retenues sont qualitatives, et même s'il y a eu négociation sur les prix de certaines prestations, la qualité n'a pas été bradée, conclut Galiène Cohu.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le choix fait par la commission.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes		
Conception artistique	83 800 €	Région (NCR)	268 000€	80%
Développement des applicatifs et autres dispositifs numériques	198 395 €	Mécénat	1 035€	0%
dont acquisition de matériels	117 935 €	Autofinancement	67 000€	20%
dont applicatifs	80 460 €			
Communication	25 670 €			
AMO	28 170 €			
Total	336 035€	Total	336 035€	

Le président souligne que le budget est respecté, avec un autofinancement de 67 000 euros.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le plan de financement et autorise le Président à solliciter les subventions et à signer toute pièce à intervenir.

1.6. Plan de financement action 50 NCR – Conseil de développement territorial (CDT)

Le PV de la dernière réunion du Conseil de développement territorial précise les contours de la fiche action qui reste à écrire.

L'objectif défini est :

Former aux différentes techniques d'animation et de gestion de projet.

Les postes de dépenses suivants ont été retenus :

- Formations
- Déplacements
- Expérimentations
- Rencontres diverses dont certaines avec des acteurs locaux

Selon la répartition suivante

Poste	Répartition %	NCR
Communication	30%	12 748,50 €
Déplacements	10%	4 249,50 €
Frais administratifs – Accueil	10%	4 249,50 €
Location salle et matériel	15%	6 374,25 €
Intervenant extérieur	35%	14 873,25 €
Total dépenses	100%	42 495,00 €

Subvention NCR sollicitée	33 996,00 €
Autofinancement PETR	8 499,00 €
Total recettes	42 495,00 €

Monsieur le Président sollicite du comité syndical l'autorisation de solliciter la subvention au titre du NCR.

Eric Martineau, président du CDT, tient à préciser que la subvention n'est pas attribuée au Conseil de Développement Territorial, mais qu'elle servira à réaliser des actions ou animations en lien étroit avec les projets du PETR. Il précise que les frais administratifs sont à la charge du PETR. Jean-François Cointre demande la durée de l'action. Celle-ci se déroule sur 4 années à compter de la date d'arrêté octroyant ladite subvention.

Délibération :

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide ce plan de financement.

1.7. Validation du cahier des charges du site Web

Le cahier des charges est joint en annexe avec l'arborescence du futur site. M. le Président sollicite du Comité syndical l'autorisation de lancer la consultation et de signer le marché avec le prestataire qui aura été retenu par la commission communication, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Délibération :

Ce point ne fait l'objet d'aucune remarque. Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide le cahier des charges et autorise le Président à lancer la consultation et à signer toute pièce à intervenir.

1.8. Monétarisation du compte personnel de formation

Afin de répondre aux sollicitations en matière de prise en charge par la collectivité d'actions de formation facultatives, il convient de délibérer sur les modalités de participation de la collectivité aux coûts pédagogiques.

Il est proposé, conformément aux textes régissant la formation professionnelle tout au long de la vie et dans le cadre de la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) :

- De prioriser les actions de formation cofinancées par la collectivité selon les critères suivants :
 - . Actions de formation permettant de prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions
 - . Préparation aux concours et examens
 - . Actions de professionnalisation
 - . Mobilité interne ou externe
 - . VAE
- De limiter le financement de la VAE (Validation des acquis de l'Expérience) à 1 agent par année.
- De limiter le financement des actions de préparation aux concours à 1 agent par année.
- De fixer le montant de prise en charge des coûts pédagogiques à 15 € par heure inscrite au compte personnel de formation.
- D'autoriser l'utilisation des droits par anticipation dans la limite de la durée du contrat pour les agents en CDD.
- D'autoriser l'utilisation des droits par anticipation dans la limite de deux années pour les agents en CDI.

Délibération :

Ce point ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition.

1.9. Avenant CPER

Les services de la préfecture ont été interrogés afin d'étudier la possibilité de solliciter un avenant au CPER sur le volet territorial pour nous permettre de redéployer les crédits inscrits au titre de la création du SIG qui ne seront pas intégralement consommés sur les autres actions du programme.

En cas de réponse positive, Monsieur le Président sollicite du comité syndical l'autorisation de signer un avenant au CPER afin d'utiliser au mieux les crédits alloués.

Délibération :

Après vérification auprès des services préfectoraux, il s'avère qu'un avenant n'est au final, pas nécessaire.

1.10. Recrutement poste gestion administrative et financière.

Les membres du bureau avaient envisagé la possibilité de ne pas recruter sur le poste de gestion administrative et financière qui sera vacant à partir de la mi-mai 2018 et de répartir les missions sur plusieurs agents des équipes du PETR et de l'OTVL. Au cas où cette solution de mutualisation s'avèrerait impossible à mettre en place, M. le Président sollicite du Comité syndical l'autorisation de lancer la procédure de recrutement d'un agent contractuel ou titulaire de catégorie A ou B.

Régis Vallienne précise que Monique Rousseau lui a communiqué son souhait de faire valoir ses droits à la retraite. Guy-Michel Chauveau intervient en précisant que l'idée de mutualiser le personnel du PETR et de l'Office de Tourisme n'est pas un refus de négocier, de discuter mais que l'idée est mise à mal par le départ de deux salariées de l'Office de Tourisme. Elles seront remplacées par des saisonniers. Il est également fait mention de la baisse des subventions au bénéfice de l'OTVL, entre autres au niveau départemental. François Boussard précise que les crédits (outre ceux du Conseil départemental) ont aussi diminué du fait du départ de la commune de Cérans-Fouletourte.

Régis Vallienne confirme donc le lancement d'une procédure de recrutement pour remplacer la titulaire sur le poste de gestion administrative et financière.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le lancement de la procédure de recrutement.

2. INFORMATIONS

2.1 CertiNergy

Le lundi 19 février prochain à 11h, CertiNergy fera une remise de chèques pour 4 collectivités du territoire qui ont bénéficié du programme des certificats d'économie d'énergie porté par le Pays : Saint Jean de la Motte, Flée, Château l'Hermitage et Aubigné-Racan. Il s'agit des 4 premiers bénéficiaires de primes sur un territoire TEPCV.

Une invitation est distribuée en séance.

2.2 Visite PCAET

Il est proposé aux élus une visite de la chaufferie bois de l'EHPAD Delante à Nogent-le-Bernard ainsi que celle de la plateforme bois-énergie du Luart le vendredi 2 mars 2018.

La visite s'effectuant sur réservation, les réponses devront être transmises avant le 23 février 2018.

Une invitation est distribuée en séance.

3. QUESTIONS DIVERSES

Ce point ne fait l'objet d'aucun échange.

4. DATE DES PROCHAINES REUNIONS

Le **22 mars 2018** bureau à 16h00
Comité syndical à 18h00 - vote du budget

Le **17 mai 2018** bureau à 16h00
Comité syndical à 18h00.

Le **7 juin 2018** comité syndical à 18h00 – arrêt de projet SCoT